

Si vous ne voyez pas ce message correctement ou si vous souhaitez sauvegarder le PDF, consultez-le en ligne.



FLASH N°67 – 13/10/2021

<p style="text-align: center;"><b>Budget fédéral 2022</b> <b>Diesel professionnel : Diminution des accises remboursables</b></p>
--

Selon les informations diffusées ce jour, l'accord budgétaire du Gouvernement De Croo prévoirait une recette de 50 millions pour le budget 2022 à charge du secteur Transport et ce, via **une diminution du remboursement des accises récupérables**.

**Le montant remboursable passerait ainsi de 247,6158 € par 1000 litres à 227,07 € par 1000 l.**

Ni les modalités de cette 'ponction', ni les chiffres exacts ne sont encore connus à ce jour.

Le Diesel professionnel n'est donc pas supprimé, comme certains en avait émis l'idée (mathématiquement stupide) !

L'UPTR regrette évidemment cette décision (*que le Ministre du budget luxembourgeois appréciera sûrement, puisqu'en 2022, les transporteurs étrangers seront invités à faire le plein au Grand-Duché du Luxembourg plutôt qu'en Belgique ...*).

L'UPTR se désolé surtout de l'explication bancaire avancée pour justifier cette mesure purement budgétaire : « *Stimuler le transfert modal* » ...

Ni la taxe kilométrique, ni le prix (record) actuel du diesel, ni même l'augmentation des coûts du transport routier n'ont jamais permis de stimuler le 'transfert modal' rêvé par quelques idéologues dogmatiques, totalement déconnectés de la réalité économique des PME qui constituent le tissu économique de ce pays.

Les transporteurs apprécieront combien les efforts réalisés pendant la crise du Covid sont aujourd'hui récompensés ...

A suivre !

Michaël Reul  
Secrétaire Général